



IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE,
Rue St. Paul, No. 29, près du Marché Neuf.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Chelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Chelins, et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste; payables de six mois en six mois, et d'avance.

PAIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes, et au dessous, première insertion, 2s. 6d., et chaque suivante, 7d.
Dix lignes, et au dessous, 3s. 4d., et chaque suivante, 10d.
Au dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- Mr. J. S. HILL, - - - Québec.
- Mr. JEAN DESJARDIS, - - - Trois-Rivières.
- Le Docteur THELIER, - - - St. Anne.
- E. GAGNON, ECUYER, - - - Rivière du Loup.
- H. OLIVIER, ECUYER, - - - Beaufort.
- T. STEARNS, ECUYER, M. D. - - - L'Assomption.
- FRANÇOIS COYTEUX, ECUYER, - - - Terrebonne.
- A. M. BOUCHER, ECUYER, - - - Laprairie.
- Et. COL. WELLENBERG, ECUYER, - - - Boucheville.
- Mr. F. X. NOLIN, - - - Verchères.
- JOSEPH BRESSE, ECUYER, - - - Chambly.
- BENJAMIN CHARRIER, ECUYER, - - - St. Denis.
- Mr. J. A. SABATTE, - - - L'Acadie.
- W. HANDS, ECUYER, M. D. - - - Sandwich.

A VENDRE

PAR FR. ANT. LA ROCQUE,
No. 22 Rue St. François Xavier.

CIRE blanche pour CIERGES,
VIN blanc pur pour la Messe,
Calices, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes,
Porte-Dieux, Boîtes aux Saintes Huiles, Encensoirs,
Chandeliers d'acolythes, Chasubles, Brevières, &c.

De Madère, Port, Ténériffe, Espagne, Sicile, Champa-
gne, Sauterne, Frontignan, Médoc, Haut-Brion, Abba-
dora, Eau de Vie de Cognac, Genièvre, &c. &c.

EPICES DE TOUTE SORTE.

Ornements de cheminées, Grottes d'albâtre, Pendules
musicales et autres, Candelabres. Or en feuilles pour
dorures. Fil d'or et d'argent, Paillettes. &c. &c.
RASOIRS CHINOIS, d'une qualité supérieure. Poids pour
arrêter le papier.

QUINCAILLERIE en général—comprenant entre
autres,—taule, plaques de soe, acier, ferblanc, poeles à
frère, seie de long et de moulin, vis complètes, peintures,
égouines, vitres, mastie, &c. noir de fumée. Et son
assortiment ordinaire et très-général de Marchandises
sèches.—Aussi,—du Whiskey de la fabrique renommée
de Ste. Thérèse. Ce Whiskey indépendamment de sa
force, est encore très-recommandable par sa douceur,
son goût épuré, et ses qualités amalgamatives. Étant
l'agent de cette Fabrique, il en aura constamment en
vente, et il prendra des grains et autres produits du pays
en échange, pour le dit Whiskey, comme pour tous les
autres objets qu'il a en vente.
Montréal, 14 Août, 1828.

LIBRAIRIE FRANÇAISE,
T. DUFORT,
RUE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Le Soussigné étant en possession de la totalité de la
Librairie de M. Augustin Germain de Québec, de
celle de M. I. Malo de Montréal, et de ce qu'avaient
en 29 Septembre dernier, Messrs. E. R. Fabre et Cie.
du même lieu, en Livres de loi, Littérature, &c. (que le
dit Soussigné a eu soin d'épurer de ce qui pouvait s'y
rencontrer d'immoral ou d'irreligieux.) et de plus ayant
reçu de France au dessus de deux mille ouvrages nou-
veaux, consistant principalement en Livres de Religion,
et dont partie s'ouvre dans ce moment, informe les Mes-
sieurs du Clergé, du Barreau, et le Public en général,
qu'il a un fond de Librairie Française le plus étendu et
le plus complet que l'on puisse trouver dans les Cana-
das, en fait de Livres de Religion, Loi, Médecine, &c.
Littérature, Classiques Français et Étrangers, Mélan-
ges, &c. &c.

Un Catalogue des Livres est prêt à son Magasin pour
l'usage des acheteurs en attendant les imprimés.

—AUSI—

- Ostensoirs Superbes, Dorés et Argentés.
- Chandeliers d'acolytes, Calices, Ciboires, Encensoirs
et Navettes, Burettes, Bénitiers, Porte-Dieux de différen-
tes façons, Boîtes aux Stes. Huiles, Cierges, &c.
- Pendules de Bronze Doré, à Musique.
- Ditto do. do. à Colonnes.
- Candelabres do. do.
- Lampes do. do.
- Petites Pendules, Cachets d'Or à Musique, Boîtes à
Musique plaquées en Or, et ditto d'Écaille.
- Une Superbe Collection de Gravures, Estampes,
moreaux de dessin et imitation de maîtres.
- Le Portrait de sa Sainteté Léon XII, en gravure,
dessiné d'après nature, le jour de son Sacre, par F. Du-
bois, pensionnaire du Roi de France, à l'École des Beaux
Arts, à Rome.
- Papier, Plume, Encre, Cire à cacheter, Pain à cacheter,
&c.

Attendu de jour en jour, une collection de Livres de
Loi, Littérature, &c.—(En Anglais.)

Un crédit très libéral aux acheteurs au dessus de
Cinquante Louis.

T. DUFORT.

Montréal, 23 d'Octobre, 1828.—s.

A LOUER.

ET prendre possession immédiatement, la partie de
la Maison et Magasin, dans la rue St. Paul, et de
plus une Voute à deux étages, tenant à la dite Maison
ci devant occupés par Mr. EUSTACHE PRÉVOST.

JOSEPH NORMANDEAU.
Montréal, 26 Juillet 1828.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

E. R. FABRE & Co.
Vis-à-Vis l'Audience.

On trouvera constamment à la Librairie ci-dessus
une Collection très bien choisie et très étendue de
Livres de Théologie, Littérature, Loi, &c.—Tous les
Livres en usage dans les Ecoles.

—AUSI—

Papier, Plumes, Encre, Oublies, &c.—Un très grand
assortiment d'Images, Gravures, Cartes Géographi-
ques, &c.

Les mêmes Libraires se chargent de faire venir de
France dans le plus bref délai tous les ouvrages de Re-
ligion, Littérature, Loi, &c.—qu'on pourrait désirer.

N. B.—Ils se chargent d'exécuter la Reliure dans
toutes ses branches.—Le tout à des prix modérés.
Montréal, 18 Novembre 1828.

À VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ,

500 GALONS d'Huile de Lin bouillie, et de la Nou-
velle Écosse,

150 Caissees de Vitres, de grandeurs ordinaires,
Vitres en paniers, et Verre à Miroirs.
Acier de Crowley, de Millington, et Acier bouffi.
Barres de Fer rond, plat et carré, de différentes
grosseurs,
Peintures, Mastie, Esprit de Térébentine,
Poudre fine en caistres de 1 et 2 livres,
Goudron, Brai, Rosine, Colle, Indigo,
Ferblanc, Tole, Etain vierge,
Poèles à cuisine, Do. doubles et simples,
Plomb à tirer, de grosseurs assorties,
Cuivre jaune et rouge en feuilles;

Avec un assortiment général de CLINCAILLERIE, et
de COUTELLERIE; toutes sortes d'ouvrages en Fer-
blanc, commun et double.

AUSI,

400 Réverbères perfectionnés pour Lampes ou Chan-
delles, les premiers de la sorte qui soient offerts à ven-
dre en Canada.

Attendu par les prochains arrivages un assortiment
bien choisi de Cabarets à Thé et autres pour assortir,
communs et de la meilleure qualité de Vernis; ainsi
qu'un approvisionnement additionnel d'articles de ta-
blettes, &c. &c. JOHN WHITE,
29, Rue St. Paul, près du Marché Neuf.
Montréal, 9 Juin 1828.

S. H. WILCOCKE,

OFFRE ses services au public, comme TRADUCTEUR
en langues Anglaise, Française, Allemande et
Hollandaise. Il écrira des Lettres de toutes sortes;
Fera des Comptes, Règlera des Livres, préparera et
grossiera des Documents; préparera des Manuscrits
pour la presse, et fera généralement toutes les choses de
ce genre, dont son expérience et son habileté le rendent
capable.

S'adresser rue Chenneville, derrière la chapelle des
Méthodistes, à la première maison à gauche en venant de
la rue Craig. On pourra laisser des ordres chez Mr.
JOHN MAYER, vis-à-vis du palais de justice, où il y aura
une boîte pour leur réception.
Montréal, 8 Novembre, 1828.

LES Soussignés ayant été, par acte passé devant J.
M. MONDELET, Ecuier, et son confrère, Notai-
res, le 19 Juillet dernier, nommes Syndics ou Curateurs
de la Masse en faillite de Mr. EUSTACHE PRÉVOST,
ci-devant marchand en cette ville, donnent par ces pré-
sentes, notice à tous ceux qui peuvent avoir des com-
ptes, billets, obligations ou autrement au dit M. Eus-
tache Prévost et à sa masse, qu'ils aient à payer sans
délai leurs dettes respectives à Mr. F. A. Larocque, l'un
des Syndics Soussignés, qui seul est autorisé à recevoir
payement et à donner quittance; et tous ceux qui peu-
vent avoir des réclamations à faire contre la dite masse
sont priés de les lui faire connaître de suite afin de par-
venir plutôt à une liquidation.
ADAM L. MACNIDER.
JOSEPH MASSON.
FRS. ANT. LAROCQUE.
Montréal, 11 Août 1828.

AVIS.

Le SOUSSIGNÉ prend la liberté d'informer ses
amis et le public en général, qu'on trouvera en
tout temps chez lui un assortiment général et très bien
choisi des articles suivants, de la meilleure qualité,

Savoir:

- Vieux Vin de Madère, L. P., en bouteilles, pipes
barriques et demi-barriques.
- Vin de Ténériffe, L. P.
- Vin de Port, L. P.
- Vin de Madère, L. P.
- Do. de Ténériffe, L. P.
- Do. de Port, L. P.
- Do. de Ténériffe, C.
- Do. de Madère du Cap.
- Do. de Madère de Fargal.
- Célebre Vin Claret de Lafitte.
- Sauterne de la vendange de 1823.
- Benecarlo d'une qualité supérieure, recommandée
particulièrement aux familles;
- Et du Vin d'Espagne excellent.

Esprit de la Jamaïque, Eau-de-vie de Cognac, Geni-
èvre de Hollande, Rum des Isles sous le vent, Shrub;
Peppermint, Cherry Brandy, Noyau, Eau-de-vie de
Bordeau, Whiskey d'Irlande d'une qualité supérieure.
Thés de toutes les sortes, comprenant Vieux Hyson,
Jeune Hyson, Gunpowder, Trankey, Souchong, Congo
et Hyson Skin; Sucre raffiné et double raffiné, Caston
nade et Sucre des Indes Orientales; Café, Chocolat
d'Albany et d'Halifax; Muscade, Macis, Cannelle,
Cloux de girofle, Poivre blanc et noir, Poivre rouge,
Curry Powder, Gingembre, Hervey's Fish Sauce, Mash-
roon Ketchup, Essence d'Anchois, d'Olivives, de Capres;
Huile d'Olive de qualité supérieure, Moutarde en bou-
teilles et en barils; Raisins, Figues, Prunes, Amandes,
Noix d'Espagne; Tabac en torquette, Cigares; Day
and Martin's genuine Blacking; Porter de Londres,
Cidre en bouteilles de la meilleure qualité; Papier
Foolscap et Post, Poudre à encre, Cire à cacheter, Cray-
ons de plomb en bois, Papier à enveloppe; Sel en
paniers, Vitres, Verres à vin et gobelets, Carafes, en
une grande variété d'autres articles.

D. MACLEAN,
No. 149, Rue Saint Paul.

Montréal, 9 Mai, 1828.

BREVIAIRES.

Le Soussigné vient de recevoir quelques
exemplaires du Breviarium Romanum—
Paris 1828, qu'il offre à l'attention de mes-
sieurs du Clergé de ce Diocèse.

Frs. A. Larocque.

Montréal 28 Aout 1828.

PARLEMENT PROVINCIAL.

DU

BAS-CANADA.

Séance de lundi 14 décembre 1828.

Le bill grossoyé, pour faciliter le recours des recla-
mations contre le gouvernement provincial, fut lu pour
la 2e fois, passé, et envoyé au conseil.

M. Caron présenta la pétition de certains habitants de
Maskinongé, demandant une loi pour régler leur com-
mune—référé à un comité spécial.

M. Leslie présenta la pétition de divers propriétaires
et autres de la cité et des environs de Montréal—référé
à un comité spécial.

M. Quesnel présenta la pétition de F. Larocque Ju-
les Quesnel et A. Lefebvre—référé.

M. Cuvillier présenta la pétition de E. Scott, gaugeur
à Saint-Jean (de aux Noix) demandant une augmenta-
tion de salaire—référé.

M. Bourdages présenta la pétition des commissaires
pour le chemin de Drummondville et de Sorel, deman-
dant une somme de 500 pour élargir le dit chemin—ré-
féré.

M. Bourdages présenta la pétition des habitants Cana-
diens de Blandford et d'autres du comté de Bucking-
hamshire, demandant une aide pour ouvrir un chemin
dans ce township, où nombre de jeunes gens du district
ont été s'établir &c.—référé.

M. Cyrille présenta la pétition des personnes inter-
ressées à la pêche de la balaine, demandant de l'encou-
ragement et autre protection—référé au comité sur
les affaires de Gaspé.

M. Louis Lagucoux présenta la pétition de H. S. Hu-
ot, L. A. Duchesnay, R. Lefebvre et E. Bedard, deman-
dant à être défrayés de leurs avances et dépenses dans
la contestation de l'élection des Trois-Rivières—référé.

M. le secrétaire York delivra les comptes de la de-
pense de la province pour l'année qui finit le 5 janvier
1828—référé à un comité composé de MM. Cuvillier,
Heney, Leslie, Neilson, Quesnel et Bourdages.

M. Neilson du comté sur la pétition de J. B. Moreau,
à qui on a refusé une commission de notaire, sur ce
qu'il étoit aubin, fit rapport favorablement—référé à
un comité général, samedi.

Sur motion de M. Neilson, ordonné que la chambre
se forme en comité général sur le message de Son Exc.
relatif aux dépenses de Sir George Murray, vendredi
prochain, 5 courant.

Sur motion de M. Neilson, le comité sur la partie du
discours de Son Exc. relative à la milice, reçut ins-
truction de s'enquérir sur les lois en force ou préten-
dus être en force et de l'état actuel de la milice, et
d'en faire rapport.

M. le solliciteur-général Ogden introduisit un bill
pour faciliter les procédures contre les biens des dé-
biteurs.

La chambre se forma en comité sur le bill pour ren-
dre vacans les sièges des membres, en certains cas, y
fit des amendemens, se renut en chambre, et en con-
courant sur le rapport elle se divisa, pour 24, contre 5
—ordonné que le bill fut grossoyé.

Le bill pour conserver le foin sur les rivages, en em-
pêchant les animaux d'y aller, fut lu pour la seconde
fois et référé.

La chambre se forma en comité sur le bill pour éten-
dre le procès par jury à toutes les causes compensables
par dommages, fondées sur délits ou quasi-délits et y fit
des amendemens—le rapport approuvé à la majorité
de 25 contre 1—grossoyé.

Séance de Mardi, 2 décembre.

M. Foratier, informa la chambre qu'ayant plu à Son
Exc. de faire parvenir à la chambre, pour être trans-
mis à Foratier, une commission de greffier en loi en
blanc, il avait rempli le blanc avec le nom de William
Green, traducteur anglais de la chambre.

M. Neilson présenta à la chambre le rapport de la
société d'agriculture de Québec.

M. Leslie présenta une pétition de la part de la société
d'histoire naturelle de Montréal, demandant une aide
pour agrandir ses chambres et augmenter son musée,
&c. référé à un comité spécial.

M. Latour présenta la pétition de certains marins,
demandant qu'il soit établi un poste d'approvisonne-
ment à Ste. Anne, au-dessous du Cap Chat, pour l'avan-
tage des naufragés—référé à un comité spécial, avec
instruction de s'enquérir, s'il ne serait pas nécessaire
aux pilotes de connaître le chenal, les batteries et les is-
les du canal du nord, avant d'obtenir leurs branches.

M. Clouté présenta la pétition de L. J. Duchesnay,
W. F. Scott et Jos. Roy, commissaires pour l'élection
contestée de M. Young, Basse-Ville—référé au comité
sur l'élection contestée des Trois-Rivières.

Sur motion de M. Labrie, le comité sur les pétitions
de York et de Montréal, relatives à l'administration
précédente, reçut permission de faire rapport de temps
à autre.

M. Neilson du comté sur la pétition de Pierre Chas-
seur, fit rapport en faveur d'une aide—référé à un
comité général samedi prochain.

M. Leslie fit un rapport favorable de la part du comi-
té sur la bibliothèque de Montréal—référé à un comité
général, mardi prochain.

M. Christie fit rapport de la part du comité d'un bill
pour la conservation de la pêche au saumon et autre pour
régler des pêches généralement—2e lecture mardi.

Le temps pour recevoir des pétitions pour des bills
privés fut étendu jusqu'au 26 décembre, la réception
de bills privés jusqu'au 5 janvier et la réception de
rapports jusqu'au 20 janvier.

Le bill grossoyé pour étendre le procès par jury fut
passé—pour 29, contre 1—Envoyé au conseil.—Aussi
le bill grossoyé pour rendre vacans les sièges des mem-
bres—pour 18 contre 2.

Le bill, pour confiner certaines divisions en paroisses
dans cette province, fut lu pour la 2e fois et référé à un
comité spécial—pour 28, contre 1.

La chambre se forma en comité sur les emplois va-
cans de la chambre &c. &c., fit rapport des progrès et
obtint permission de siéger de nouveau—Ajourné.

Séance de Mercredi, 3 décembre.

M. Foratier informa la chambre que le greffier avait
nommé avec son approbation, J. B. Faribault, écuier,
traducteur français, et la chambre concourut dans la no-
mination.

M. Proulx présenta la pétition de M. Douglas d'As-
ton, demandant une indemnité—référé à un comité
spécial.

M. Dismoulin présenta une pétition concernant la com-
mune de Machiche—référé.

M. Vallières présenta la pétition des Dames Religieuses
de l'Hôtel Dieu de Québec, demandant une aide
pour leur Hôpital—référé.

M. Ogden, présenta la pétition de certains townships,
demandant diverses lois, presque conformes à celles que
recommande le rapport du comité de la chambre des
communes—référé à MM. Ogden, Neilson, Bourdages,
Quesnel et Proulx.

M. Leslie, présenta de l'hôpital-général de Montréal

demandant une aide—référé, avec une instruction de
s'enquérir sur les règles de la corporation.

Le col. Burke fut admis avec un message de Son Ex-
cellence, lequel fut lu—c'étoit la décision des arbitres
pour la proposition des droits dus au Haut-Canada, pour
quatre années finissant le 1 juillet 1828; savoir, un qua-
trième, de même que l'arbitrage précédent.

M. Fyter prit son siège dans la Chambre.

M. Christie présenta la pétition du col. Vassal de-
mandant une indemnité—référé.

M. Ogden donna avis, qu'il demanderait, Vendredi,
une adresse pour obtenir l'affranchissement des lettres
en faveur des membres du Parlement Provincial.

M. Stuart présenta une pétition pour faire macadam-
niser les chemins à Québec.

M. Labrie fit rapport en partie sur la pétition de Mon-
tréal, à l'égard des griefs contre l'irrégularité du serment
prêté par l'officier-rapporteur du Quartier-Guest. La
Chambre après une division, se forma en comité sur le
rapport et obtint la permission de siéger de nouveau
demain.

M. Stuart lut une pétition de Sorel contre l'élection de
Walfred Nelson, Ecr. mais les cautions n'ayant pas été
données, elle fut retirée, pour jusqu'à demain.

Sur motion de M. Lagucoux sur les lois expirées et
sur le point d'exprer.—Mercredi, 4 Dec.

Judi, 4 Décembre.

Le député greffier met devant la Chambre les comptes
des déboursés de 1826, 1827 et 1828.

Mr. LESLIE présente un retour des services de l'hô-
pital des Sœurs Grises de Montréal pour l'année der-
nière.

Mr. CARON présente le rapport du comité spécial
auquel avait été référé la pétition de certains habitants
de Maskinongé relativement à leur commune, lequel
rapport est favorable, et il est introduit un bill pour au-
toriser les censitaires de Maskinongé à faire des régle-
mens pour le gouvernement de leur commune.

Mr. CLOUTÉ présente une pétition de divers électeurs
de la haute ville de Québec exposant qu'à la dernière
élection pour ce lieu, W. F. Scott, écuier, avait refusé
de prendre les votes des femmes, et demandant que l'é-
lection d'Andrew Stuart, écuier, soit déclarée nulle.—
Ordonné que la pétition soit considérée Mardi.

Mr. STUART présente de nouveau la pétition de certains
votants de William Henry contre l'élection de Walfred
Nelson, écuier, (qu'il avait présentée, Mercredi, les ga-
ranties nécessaires étant maintenant données.) La pé-
tition portait qu'un nombre de femmes avaient voté que
plusieurs individus qui avaient voté étoient maintenan-
t sous accusation par le grand jury de Montréal, pour
parjure, et qu'un d'eux avait été convaincu de ce crime.

Le Docteur Walfred NIXSON exprime la surprise que
lui cause ces accusations, et fait quelques observations
désavantageuses sur la conduite du procureur général;
il est appelé à l'ordre. Il s'étend sur la manière dont
ces procès avaient été conduits, et complimente le jury
qui, d'abord, avait rejeté les actes d'accusation.

Mr. STUART défend la conduite des officiers de la
couronne, et exprime la croyance qu'il est que les incul-
pations faites par le membre siégeant pour William
Henry n'étoient pas fondées, ou du moins étoient étran-
gères à la présente discussion. Les grands jurys du
pays s'étoient toujours acquittés de leurs devoirs d'une
manière qui leur avait fait honneur, et avaient rendu des
services importants à la province.

Le Dr. W. Nelson pensait que le grand-jury n'étoit
pas pur et sans tache, et méritoit une sévère réprobation.

Mr. STUART dit qu'il n'étoit pas surpris que l'hon-
norable ne fut pas parfaitement dans son centre (at home)
sur les matières légales; sa remarque, que le procureur
général étoit tenu de poursuivre indistinctement toutes
matières mises devant lui, possédait un principe nouveau,
à l'égard de la conduite des grands-jurys auxquels
l'hon. membre avait fait allusion, ce seroit un sujet de
surprise et après, que dans un pays civilisé, tel qu'étoit
le Canada, des messieurs eussent pu se trouver à des
assemblées secrètes, et y passer des résolutions contre le
caractère et l'intégrité d'individus des plus respectables.

De telles résolutions auroient pu être formées par ceux
dont la conduite avait été censurée par le grand-jury, et
pourraient n'avoir pas été soutenues par des preuves,
comme s'il s'agissait de la vie, si elles avoient été mises
en avant à une assemblée publique. La méthode à la-
quelle on avait eu recours pour former ces résolutions le
remplissoit d'étonnement.

Le Sei. GÉNÉRAL présente une pétition des Juifs
résidant dans le district de Montréal, demandant qu'ils
leur soit permis de tenir un registre de mariages et sé-
pultures, et de posséder, par syndics, un lot de terre
comme cimetière, et une résidence pour un pasteur.
Référé à MM. Ogden, Cuvillier, Stuart, Neilson et
Quesnel.

Mr. STUART présente des pétitions du Dr. J. J. Mcun-
tain et de Frs. Langlois, écuier, relativement aux
concessions de La Salle et de Sherington. Référé à MM.
Stuart, Cuvillier, Viger, Heney et Vallières.

Le Dr. LABRIE présente le second rapport du comité
sur les pétitions du comté d'York et de Montréal.

Il annonce la réception d'une copie du rapport du
Comité du Canada, par D. B. Viger, écuier, lequel est
mis devant la Chambre et référé à un comité général sur
le message de Son Excellence du 25 Nov.

La Chambre se forma en comité général sur la con-
sultation ajournée du rapport du comité sur les pétitions
d'York et de Montréal.

Le Dr. LABRIE, en demandant la concurrence de
comité sur la première résolution, savoir, que Mr. Griff-
in n'aurait pas prêté le serment requis pour le qualifi-
er pour agir comme officier-rapporteur, dit qu'il lais-
sait volontiers de côté la seconde, qui avait rapport à la con-
duite du magistrat devant lequel il avait été assermenté
pour passer à la troisième résolution, savoir, que quel
qu'il fût l'officier-rapporteur ne fut pas qualifié, cepen-
dant, la liberté des élections n'aurait pas été troublée,
l'élection étoit bonne et valide. Le point sur lequel in-
sistait le Dr. Labrie étoit qu'il ne suffisoit pas que l'of-
ficer rapporteur résidât dans la cité, mais qu'il devoit
résider et être qualifié à voter dans le quartier où il sé-
joit, vu qu'il pouvoit être appelé à donner une voix dé-
terminante dans le cas où les candidats en auroient un égal
nombre.

Mr. STUART se prononce contre le plan de condui-
te qu'on suivait, et trouve mauvais, relativement à cer-
taines parties de la pétition d'York, qu'on transporte la
politique de village sur la plancher de cette chambre.

À l'égard du serment prêté par l'officier-rapporteur pour
le quartier Ouest de Montréal, en l'examinant, il pou-
voit voir aucune erreur, aucune violation flagrante,
comme celle dont on se plaignoit; il tourne en ridicule
les raisonnemens (mischief) dans lesquels quelques hon-
nables membres paroissent portés à se jeter, et dit qu'il
peut partager des sentimens qui peuvent faire por-
ter des accusations aussi folles que celles qui avoient été
portées contre le magistrat dont on venait de parler.

Mr. LABRIE appuie les résolutions, et mentionne
circonstance qu'il s'étoit écoulé 14 jours entre la date
l'ordre d'élection et celle de sa réception par l'offi-

rapporteur; ce qui attribua au dessein de l'exclure de ce quartier. Il dit que l'opinion publique était telle alors; qu'il avait été sollicité de s'offrir pour trois différents comtés, et que sans doute la Chambre ne déclarait pas une élection nulle sur un léger prétexte si la franchise électorale n'avait pas été violée. A l'égard du choix qu'il devait faire entre le comté de Surrey et le quartier-ouest de Montréal, il s'était toujours proposé de choisir son siège pour ce dernier lieu; mais il s'entendait qu'il était de son devoir de ne pas faire ce choix avant le terme fixé par les règles de la Chambre.

M. VALLIÈRES pensait que l'allusion que l'hon. orateur avait faite aux intrigues qui avaient été pratiquées était étrangère à la question il maintenait que M. Griffin était qualifié pour être officier rapporteur, et que le serment qu'il avait prêté était suffisant, et il ne doutait pas que ce monsieur ne pût se justifier.

Le solliciteur général désirait savoir quand il serait permis à l'officier rapporteur de se justifier, et dit qu'en condamnant un monsieur respectable sans l'entendre la chambre tiendrait une conduite opposée à celle que elle avait tenue en 1820.

MM. NELSON et CUVILLIER, sans faire aucune réflexion sur le compte de l'officier rapporteur ni d'aucun autre individu, trouvant un manque de conformité entre le serment prescrit et celui qui avait été prêté, votèrent pour la motion originale, laquelle fut adoptée à une majorité de 26 contre 6.

L'amendement de Mr. Vallières, que le serment prêté par Mr. Griffin était conforme à celui qui était prescrit par la loi, fut conséquemment négatif.

Le Dr. Labrie proposa la 3^e résolution, que quoique l'officier rapporteur ne fût pas qualifié, cependant l'élection pour le quartier-ouest de Montréal était valide et les membres légalement élus.

Mr. OGDEN s'oppose à une telle résolution comme impliquant contradiction; et dit que si Mr. Griffin n'était qualifié suivant la loi, il n'était pas officier-rapporteur. Contre la résolution, 6; 26.

Le comte fait rapport de progrès, et obtient de siéger de nouveau mercredi.

L'Orateur reprend la chaire, et la question de concurrence étant mise sur les résolutions, la Chambre y concourut pour 26; contre 4.

Mr. CLOVER présente une pétition des Dames de la Société auxiliaire de Québec, pour l'encouragement de l'éducation et de l'industrie en Canada.

Mr. BOURDAGES propose une adresse à Son Excellence pour la prier d'avancer £ 1000 pour les dépenses de la session dont la Chambre offre de faire bon. MM. BOURDAGES, Bureau, W. Nelson et Leslie sont nommés pour porter l'adresse à Son Excellence.

Mr. PAFINEAU déclare qu'ayant été élu pour le comté de Surrey et pour le quartier-ouest de Montréal, il faisait choix du dernier lieu.

Mr. BOURDAGES propose qu'il soit donné un ordre au clerc de la couronne en chancellerie pour l'élection d'un membre pour le comté de Surrey.

Vendredi, 5 Décembre.

Les messagers députés pour se rendre auprès de son Excellence, avec une adresse priant son Excellence d'avancer la somme de £1000, pour les dépenses contingentes de la Chambre, fait rapport qu'il avait plu à son Excellence d'acquiescer à la demande.

Les pétitions suivantes sont présentées:—pour un dépôt de provisions à Ste. Anne, par Mr. Nelson;—des marchands de Montréal contre les colporteurs et petits métiers, par Mr. Leslie;—des dames religieuses de Québec, par Mr. Vallières;—de la compagnie d'assurance de Québec contre le feu, par Mr. Viger;—de l'arpenteur-général relativement à ses ouvrages topographiques, par Mr. Vallières;—des marins et pilotes de Québec pour un phare sur l'île de Braquet, par Mr. Young.

Mr. CUVILLIER propose des adresses à son Excellence pour la prier de mettre devant la Chambre des copies de toutes les instructions reçues par le gouvernement entre Septembre 1825 et Septembre 1828, et plus particulièrement concernant les finances et les voies et moyens de la province; des copies des instructions relatives aux offices de receveur-général, auditeur-général en inspecteur-général, avec des copies des instructions de ces officiers, et des instructions qui leur ont été données à l'égard de leurs devoirs; tous les rapports du Conseil Exécutif relatifs aux comptes publics depuis 1825, et les documents auxquels on y réfère; et d'ordonner aux officiers à qui il appartient de mettre devant le comté des comptes publics toute information relative à leurs devoirs.

Mr. LATÉRIÈRE présente le rapport des commissaires du chemin de la Baie St. Paul à St. Joachim.

Mr. OGDEN présente un mémoire de frais du Schérif des Trois-Rivières pour les personnes aliénées.

Mr. BOURDAGES présente le rapport du comté du chemin de Drummondville.

Mr. LESLIE introduit un bill pour l'incorporation de la cité de Montréal.

Le bill de Mr. VALLIÈRES pour la qualification des jurés est lu une seconde fois, et référé à un comité.

La Chambre concourut au rapport du comité général sur les retours des députés, &c.

Le bill pour prévenir l'évasion des débiteurs frauduleux est lu pour la seconde fois, et référé à un comité.

La Chambre se forme en comité général sur le message de son Excellence du 28 Novembre, et Mr. NELSON lit les résolutions suivantes, dont la première passe unanimement, et la considération des autres est, sur motion de Mr. OGDEN, remise au lendemain au soir.

Résolu.

1^o. Que cette Chambre a éprouvé la plus grande satisfaction de l'expression gracieuse des vœux bienveillantes de sa Majesté envers cette province, et du désir ardent de son Excellence l'Administrateur du gouvernement, de promouvoir la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province, tel que montré dans le message de son Excellence de Vendredi dernier.

2^o. Que cette Chambre a néanmoins observé avec beaucoup de peine qu'il peut être inféré de l'expression de cette partie du dit message qui a rapport à l'appropriation du revenu, qu'il pourra être persisté dans la prétention avancée au commencement de la dernière administration par rapport à l'appropriation d'une grande partie du revenu.

3^o. Que cette Chambre ne doit, dans nulles circonstances, et sur aucunes considérations quelconques, abandonner ni compromettre son droit inhérent et constitutionnel, comme branche du parlement provincial représentant les sujets de sa Majesté dans cette colonie, de surveiller et contrôler la recette et la dépense de tout le revenu public perçu dans la province.

4^o. Que tout acte législatif sur ce sujet fait par le parlement du Royaume Uni, dans lequel les sujets de sa Majesté en cette province ne sont et ne peuvent être représentés, à moins que ce ne soit pour révoquer tels statuts britanniques, ou aucune partie d'eux qui peuvent être regardés par le gouvernement de sa Majesté comme militants contre le droit du sujet en cette colonie, ne pourrait en aucune manière tendre au règlement des affaires de cette province.

5^o. Qu'aucune intervention de la Législature britannique dans la constitution établie et les lois de cette province, excepté sur tels points qui en conséquence des relations entre la métropole et le Canada, ne peuvent être réglés que par l'autorité suprême du parlement britannique, ne tendrait en aucune manière au règlement final des difficultés ou mécontentemens qui peuvent exister dans cette province, mais tendrait plutôt à les accroître et à les aggraver.

6^o. Que pour parer aux difficultés de l'année prochaine, et pour seconder les intentions gracieuses de sa Majesté pour le règlement permanent des affaires fiscales de la province, en ayant égard aux intérêts et à l'efficacité de son gouvernement, cette Chambre considérera très respectueusement toute estimation des dépenses nécessaires du gouvernement civil pour l'année sui-

vante, qui pourra être mise devant elle, s'attendant avec confiance que dans telle estimation on aura dûment égard à l'économie que les présentes circonstances du pays et ses autres besoins exigent.

7^o. Que quand le règlement permanent ci-dessus mentionné sera effectué avec le consentement de cette Chambre, il sera expédient de rendre le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, ou la personne administrant le gouvernement pour le temps d'alors, les juges et les conseillers exécutifs, indépendants du vote annuel de la Chambre, pour le montant de leurs salaires actuels.

8^o. Que quoique cette Chambre soit très reconnaissante de l'augmentation de garantie contre l'application illégale des deniers publics qui doit résulter de ce que Sa Majesté refuse toutes personnes qui peuvent être concernées dans une telle application à un acte d'indemnité auquel cette Chambre doit concourir, il ne serait pas expédient de consentir à un tel acte avant qu'on se soit pleinement enquis et mis au fait de la nature et de l'étendue de telles applications illégales.

9^o. Que cette Chambre se sent animée de la plus vive reconnaissance pour la sollicitude de Sa Majesté pour procurer la plus parfaite garantie contre le renouvellement d'abus de la part des personnes à qui sont confiés les deniers publics de la province.

10^o. Que cette Chambre ne s'est pas plainte, et qu'il ne lui a pas été référé de plaintes concernant l'arbitrage de la distribution entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, des droits perçus dans le Bas-Canada; mais que sur ce sujet, ainsi que sur tout autre, cette Chambre concourra très volontiers à toute mesure équitable et constitutionnelle, qui pourra lui être soumise comme désirée par les habitants du Haut-Canada.

11^o. Que cette Chambre a vu avec les sentimens de la plus grande satisfaction et reconnaissance, la déclaration que le gouvernement de Sa Majesté voulait bien accéder aux vœux que l'Assemblée a si souvent exprimés pendant les vingt dernières années, d'avoir un agent en Angleterre, pour faire connaître les vœux des habitants du Bas-Canada, et qu'il est expédient de pourvoir à une telle nomination sans délai.

12^o. Qu'aussitôt que le plan que le gouvernement de Sa Majesté a en contemplation pour le règlement permanent des affaires financières de la province aura été annoncé et considéré, il pourra être expédient de pourvoir à quelque indemnisation pour les personnes qui étaient placées sur l'établissement civil de cette province avec des salaires, avant l'année 1818, et dont les offices auront été jugés inutiles et devoir être abolis.

13^o. Que cette Chambre concourra volontiers à toute mesure qui paraîtra tendre à faire disparaître efficacement le grand inconvénient qui est résulté de ce que les devoirs et obligations de l'établissement n'ont pas été exécutés par les concessionnaires et possesseurs de terres obtenues de la couronne, et à faire autrement disparaître les obstacles à l'établissement de ce pays qui peuvent être résultés ou qui peuvent résulter ci-après de la manière dont l'autorité et la surveillance de la couronne peuvent avoir été excusées dans cette particularité essentielle comme affectant la prospérité de la province.

14^o. Qu'aussitôt que les habitants des townships, après qu'il aura été fait par le parlement provincial une subdivision des comtés dans lesquels ils sont situés, auront dans cette Chambre une représentation pleine et équitable de personnes de leur choix, cette Chambre concourra volontiers à toute mesure particulièrement intéressante pour les townships, qui pourra paraître la plus désirable à leurs habitants, et la plus capable de conduire au bien-être général.

15^o. Que cette Chambre est pleinement sensible à la marque distinguée de confiance donnée à la loyauté et à l'attachement qu'ont montrés jusqu'à présent les sujets canadiens de sa Majesté et leurs représentans, par la déclaration de sa Majesté qu'elle compte sur eux pour le règlement amiable des diverses questions qui ont été depuis si longtemps un sujet de contestation.

16^o. Que parmi ces questions qui ne sont pas particulièrement mentionnées en la présente occasion, cette Chambre regarde comme très désirables pour le règlement des difficultés, et très essentielles pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement futur de cette province, savoir:—

L'indépendance des juges et leur éloignement des affaires politiques de la province.

La responsabilité et la comptabilité des officiers publics.

Une plus grande indépendance de soutien à même les revenus publics, et une relation plus intime avec les intérêts de la colonie, dans la composition du Conseil Législatif.

L'application des ci-devant biens des jésuites aux fins générales de l'éducation.

La disparition de tout obstacle à l'établissement du pays, causé particulièrement par les réserves de la couronne et du clergé qui demeurent inoccupées dans le voisinage de chemins et d'établissements, et sont exemptes des charges publiques.

Et une enquête diligente et un prompt redressement de tous les griefs et abus qui peuvent se trouver exister, ou contre lesquels le sujet en cette province peut avoir pétitionné, assurant par là à tous le bienfait inappréciable d'un gouvernement impartial, conciliatoire et constitutionnel, et rétablissant la confiance bien fondée et réciproque entre les gouvernemens et les gouvernés.

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence l'Administrateur du gouvernement, avec la copie des résolutions ci-dessus, le priant humblement de vouloir bien les soumettre au gouvernement de sa Majesté en Angleterre.

Québec, 5 Décembre, 1828.

La chambre d'assemblée a siégé ce matin et se rassemble à 4 heures. M. M., ce jour étant le dernier pour présenter des pétitions contre les retours d'élection. Il a été présenté des pétitions contre les retours de Wolfred Nelson, écuyer, pour Soré, (considération samedi) et de A. Stuart, écuyer, pour la haute-ville, (considération mardi) Il a été passé aussi quelques résolutions sur l'irrégularité du serment prêté par l'officier-rapporteur du quartier-ouest de Montréal, mais que cela ne devait pas servir d'exemple.

Le temps est toujours doux, mais nous avons encore eu de fortes chutes de neige, dont il y a plus qu'il n'y en a eu depuis plusieurs années au même temps. La navigation est encore toute ouverte, et l'on traverse de la Pointe-Lévi, avec la plus grande facilité.

Le pilote du vaisseau l'Hope était remonté en ville dimanche dernier; il avait laissé ce vaisseau au bas de l'île Verte, et y fut samedi huit jours. L'Hope lâcha sur son ancre en bas de la traverse, pendant la dernière tempête, mais se dirigeant sur l'île aux Couloirs, dans le canal du nord, il y passa la tempête en sûreté.

Mardi le feu prit dans les appartemens de M. Sims, apothicaire, rue Saint-Joseph; il fut occasionné par la négligence d'un garçon qui mit le feu à de l'huile qui il trait d'un vaisseau, dans une chambre voisine. Le feu se répandit très rapidement, et perça dans la maison sur la rue Couillard, dont formaient le coin les bâtisses appartenant à la succession de feu M. McClure, avec la rue Saint-Joseph. Les grandes maisons furent entièrement consumées; M. Codville, marchand épicer occupant le bas, et le feu à détruit presque tout son fond de marchandises, qui n'était pas assuré. Il s'éroula une cheminée, qui dans sa chute blessa grièvement un soldat fractura les jambes d'un enfant et blessa plusieurs autres personnes. Il parait que la succession de M. McClure avait propriété pour £1,000 et M. Sims son fond pour £750. Les maisons voisines ont été saignées et les meubles de ménage presque tous brisés, mais le feu n'y a pas pris.

On a tué depuis quelques jours, auprès de cette ville, un grand nombre de *Guillemots urie minor*, oiseau de la classe des oies. Cet oiseau habite les régions arctiques et fréquente toujours l'eau salée, ce qui fait qu'on le

voit rarement ici. Il pèse environ 16 onces, et agit si peu farouche que les chasseurs en ont tué jusqu'à vingt, en peu d'heures. Il a été ajouté à la collection étendue de M. Chasseur.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:
MERCREDI, 10 DECEMBRE, 1828.

Il a été reçu des nouvelles plus récentes d'Europe, et surtout du théâtre de la guerre entre les Russes et les Turcs. L'abondance des matières parlementaires nous contraint de nous borner pour aujourd'hui au bref aperçu qui suit.

Varna n'était pas tombé au pouvoir des Russes, le 1^{er} Octobre; mais, d'un autre côté, il n'était pas vrai que les sièges de Schumla et de Silistrie eussent été levés, et que les Russes retraisassent. Entre la date des avant-dernières nouvelles et celle des dernières, il y avait eu quelques combats, mais de peu d'importance, près de Silistrie et de Widdin. Les corps qui assiègent ou bloquent ces forteresses, et celui qui est devant Schumla avaient reçu des renforts. Selon quelques avis, le grand-visir est allé au secours de Varna; selon d'autres, il est arrivé à Schumla; selon d'autres enfin, il est encore à Andrinople. Le Seraskier Reschid Païcha a eu ordre de joindre la grande armée de Romanie.

On dit que le Grand-Seigneur est dans son camp de Ramis Schüllik, et que l'étendard du Prophète a été déployé.

Le bruit court aussi que la Porte a accepté la médiation de l'Angleterre et de la France pour le règlement des affaires de la Grèce.

Des lettres de la Morée, du 2 Octobre, annoncent que ce jour-là Ibrahim avait mis à la voile avec le reste de ses troupes, à l'exception de 1,200 hommes, qu'en vertu de la convention d'Alexandrie, il a laissés dans les forteresses de Coron, Molon et Navarin. Le général Maison devait, disait-on, commencer le siège de cette dernière place, le lendemain.

Nous donnons entr'autres matières parlementaires, les résolutions présentées par Mr. NELSON sur le message de son Excellence, du 23 de Novembre dernier. Nous nous abstiendrons de faire des remarques sur ces résolutions jusqu'à ce que nous sachions de quelle manière elles ont été reçues par la chambre. Nous dirons pourtant que la plupart nous paraissent de nature à mériter d'être approuvées généralement, et d'être adoptées unanimement, comme l'a été la première. Il n'en est peut-être pas de même de la seconde, où l'on paraît donner à entendre que le Roi peut faire ce que sa Majesté déclare, d'après le message, ne pouvoir pas faire, et, contre la teneur du rapport du comité du Canada, que le droit que réclament, en vertu des lois existantes les lords commissaires de trésorerie de distribuer les revenus provenant de l'acte de la 1^{re} Geo. III, &c n'est qu'une prétention mal fondée, et que cette prétention ne date que du commencement de la dernière administration.

Si c'est là la véritable sens de cette résolution, nous pensons qu'elle donnera lieu à des discussions longues et animées, et qu'elle ne sera pas adoptée sans quelque modification.

Samedi dernier, conformément à l'avis publié dans les gazettes, un grand nombre des citoyens de Montréal se sont assemblés, au palais de justice, pour délibérer sur la nécessité de s'adresser à la Législature, pour demander l'incorporation de cette ville. Après des procédés et des discussions, où figurèrent surtout M. G. Moffatt, comme président, P. L. Lefebvre, comme secrétaire, et J. M. Mondelét, R. Nelson, P. McGill, J. R. Rolland, et H. Gates, comme orateurs, l'assemblée passa des résolutions et adopta une requête à l'effet proposé, et il fut nommé un comité pour la faire signer dans la ville et les faubourgs. Les résolutions et la requête sont à-peu-près les mêmes qu'il y a deux ans.

DECEDE.

A Laprairie, ces jours derniers, M. Nicholas Gagnon âgé de 42 ans, généralement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

VENTE PAR ENCHAN.

PAR AUSTIN CUVILLIER.

SA Chambre d'Enchan, Mardi prochain, à Deux heures, sera vendue, Une quantité de Meubles de Ménage neufs et de seconde main, et autres articles.

APRES QUOI.

Un assortiment général de Marchandises sèches, consistant principalement en Draps, Flanelle, Coton rayé, Coton à carreaux, Batiste, Toile fine, Indienne, Bombazette, Schéales et Mouchoirs de Coton à che mises au métier, Toiles à draps, Bas, Coutil, Fil, Galon, &c. &c.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

6 Décembre 1828.

EMPIERREMENT DES RUES DE LA CITÉ DE MONTREAL.

LE SOUSSIGNÉ donne avis public qu'il recevra en son Bureau, Rue Bonsecours, N. 3, d'ici à Samedi le 13 de ce mois, à 10 heures A. M. des propositions par écrit pour l'entreprise des Fournitures ci-après.

1^o. Pierre grise, ou pierre de Montagne, concassée de deux pouces de diamètre, livrée à la Côte à Baron, près la maison de feu M. T. Torrance.

2^o. Mêmes pierres, concassées de la même dimension, livrées sur telles des rues ou places publiques du Quartier-Est, ou du Quartier-Ouest de la Cité, que les Magistrats pourront, l'an prochain, ordonner d'empierrement.

Ces pierres concassées seront payées à raison de chaque mouton livré.

Les conditions énonceront le prix demandé suivant les lieux de livraison ci-dessus indiqués, et pour une quantité qui n'excèdera pas 10,000 moutons à la fois (La ville en a besoin de 30,000). Elles renfermeront les noms de deux bonnes cautions, et seront délivrées cachetées.

Les Entrepreneurs doivent être présents que la Ville ne s'oblige à payer les pierres qu'ils fourniront que dans le courant d'Octobre 1829.

Par ordre du comité des Travaux publics, J. VIGER, J. D. C.

A être inséré dans tous les journaux de Montréal jusqu'à Samedi le 13 de ce mois, dans la langue de chacun de ces journaux.

A Vendre à cette Imprimerie.

DES BLANCS DE CONTRATS DE VENTES ET DE MARIAGES.

Bureau du Spectateur Canadien, }
10 Mai 1823. }

INSTRUCTION A MONTRÉAL, pour servir de guide aux Bénévoles et toutes les autres personnes dans la prononciation. Le D. LACROIX, Professeur en cet Art, prévient le Public, et plus particulièrement les personnes alligées de cette maladie, qu'il a initié le Dr. J. H. FERRIS, qui possède maintenant au plus haut degré, les principes et la pratique du système, et qui est présent conjointement intéressé dans l'institution qu'ils ont ouvert à la résidence du Dr. F. A l'entrée du Faubourg St. Laurent où ils sont prêts à recevoir tous ceux qui voudront bien se confier à leurs soins, et ils espèrent, par l'efficacité de leur système, mériter bientôt l'estime publique et la reconnaissance de ceux qui auront visités leurs institutions.

N. B.—Ils assurent que tous bégues peuvent être guéris, en peu de semaines et beaucoup en peu de jours.

Pour faciliter ceux qui sont alligés, et qui ne pourront pas payer immédiatement après la guérison, ils donneront un crédit raisonnable, en produisant des Billets aprouvés.

Les lettres adressés au Dr. J. H. Ferris, à ce sujet, seront reçues avec attention (Franches de Poste.)
Montréal, 20 Juillet 1828.

A VENDRE,
A cette Imprimerie, en gros en détail,
LE CALENDRIER
de l'Année 1829 pour Montréal.

A VENDRE,
En Gros & en détail,
Chez E. R. FABRE, & Co.
Vis-à-vis le audience,

LE CALENDRIER
POUR
1829.

ŒUVRES POÉTIQUES.

ON se propose de publier par Souscription, un Volume de POESIES CANADIENNES (du même auteur) ayant pour titre, ÉPIQUES, SATIRES, CHANSONS patriotiques, &c. ÉPIGRAMMES, et autres pièces de VERS, tant déjà publiées qu'inédites, (les premières, revues et corrigées,) avec NO. ES explicatives et critiques.

Par M. . . . B. . . . d.

On souscrit, à Montréal, à cette Imprimerie, et chez Mr. FABRE, M. CUSHINGHAM, & C; à Québec, aux bureaux de la Gazette et de Mercury, aux Trois-Rivières, chez A. Z. LEBLANC, N. P. & C.

E. CHENEY,

Vis-à-vis de Messrs. Horatio Gates & Co.

REÇOIT présentement de Londres, Liverpool et Greenock, son assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES.

Montréal, le 8 Octobre 1828.

A VENDRE.—La maison et dépendances présentement occupées par Mr. Armstrong au village de Berthier, mises dernièrement en très bon état. La situation comme résidence privée, est des plus agréables et est très avantageuse pour le commerce. Pour les particularités, s'adresser à CHARLES MORRISON, écuyer à Berthier, ou au soussigné, à Montréal.

G. D. ARNOLDI, N. P.

Montréal 22 Octobre 1828.

A VENDRE OU A LOUER,

Toute ou en partie, au désir de l'acheteur ou du locataire.

CETTE belle Propriété située au Bout de l'île, à l'embouchure des Rivières des Prairies et l'Assomption, à cinq lieues de Montréal, consistant en 50 arpens de terre faite, partie en excellentes prairies, partie propre à la culture de toute espèce de grains; et sur laquelle sont construits une belle et grande maison de pierre à 2 étages, une autre maison en bois de 30 pieds carrés, une grange de 120 pieds de long, et plusieurs autres petits bâtiments, ayant de plus, deux beaux jardins plantés d'arbres fruitiers, et le droit des traverses à l'île de Montréal, à Repentigny et à Varennes, qui ont donné jusqu'à £140 par an.

Ce poste au confluent de plusieurs rivières navigables, par sa situation centrale et par sa proximité de la ville et des paroisses les plus riches, est un des plus importants de la province pour toute personne entreprenante et industrielle, qui désirerait y établir un commerce ou une bonne auberge.

Aussi à vendre ou à louer pour plusieurs années, une autre Terre de 100 arpents, située à une lieue du village de l'Assomption et bâtie de maison, grange &c.

Pour plus amples informations, il faut s'adresser au Dr. Kimber, Montréal, ou au soussigné sur les lieux.

B. PANET.

Lachenaye, 10 Mars, 1828.—ss.

LE SOUSSIGNÉ.

DONNE respectueusement avis au public de Montréal, que les voitures avec leur appareil, construites par lui, pour empêcher les Chariots, sont prêtes et seront mises en opération à la première neige. Assurément, que par les moyens qu'il emploie, le but désiré sera accompli, ce dont un chacun pourra se convaincre dans très peu de tems, il sollicite instamment les propriétaires et locataires de toute classe, demeurant dans les anciennes limites de la ville, en particulier, de profiter de ses services, aux environs de leurs maisons respectives, afin de remédier à l'incommodité sérieuse des cahots dans la ville, et par là aussi le renbourser de ses dépenses. Il a aussi des ratissoires pour les trottoirs, avec lesquelles il les raclera, chaque fois que la neige tombera, et qu'il sera nécessaire, avant sept heures du matin; et s'il ne produit point, dans les bornes de ses opérations, des chemins beaucoup meilleurs qu'aucun que nous ayons connus dans les hivers d'aujourd'hui, il exigera rien pour ses travaux. Il entreprendra aussi, pendant l'hiver prochain, d'empêcher et faire disparaître les cahots dans les rues principales des faubourgs, si on s'adresse à lui à cet effet.

G. BARNARD.

Montréal, 20 Novembre, 1828.

N. B.—On vient de faire une épreuve partielle des ratissoires pour les trottoirs, avant qu'elles fussent complètes, et le résultat en a été admirable.

A VENDRE,

1,000 PIEDS D'ACAJOU, en s'adressant à cette Imprimerie.

81 Juin 1818.